

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Reprise des travaux sur la rue Saint-André

À partir de la semaine du 25 mars

Dans le cadre du projet novateur d'aménagement d'une vélorue sur la rue Saint-André entrepris en 2018 entre la rue Cherrier et la rue Marie-Anne Est, la Ville de Montréal entreprendra la deuxième phase des travaux d'infrastructures municipales qui se poursuivront jusqu'à la fin de 2019 entre la rue Marie-Anne Est et l'avenue Laurier Est. Soulignons que ceux-ci consistent en la reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égout, au réaménagement des intersections, à la mise à niveau de l'éclairage et à la construction de trottoirs, de fosses d'arbres et de mails centraux.

Rappelons que la vélorue est une première au Québec et que le projet, dans son ensemble, s'étend de la rue Cherrier à l'avenue Laurier Est. Elle consiste en un partage complet de la rue entre les vélos et les voitures, alors que les cyclistes ont priorité sur la chaussée.

Début des travaux

Les travaux préparatoires s'amorceront **à partir de la semaine du 25 mars**, par la mise en place d'un réseau d'aqueduc temporaire. Le chantier débutera par la suite sur la rue Saint-André :

- de la rue Marie-Anne Est vers le nord, **à partir de la semaine du 1^{er} avril**;
- de la rue De Bienville vers le nord, **à partir de la semaine du 8 avril**.

Horaire de travail

- Du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h.
- Exceptionnellement durant la fin de semaine, de 8 h à 17 h.

Précisons que les travaux seront réalisés en simultané par deux équipes, sur deux tronçons de la rue Saint-André. Quand les travaux seront complétés sur un ou l'autre des tronçons, il sera rouvert à la circulation.

Impacts des travaux

- **Circulation** - Fermeture complète à la circulation dans la zone des travaux. Des chemins de détour seront mis en place et clairement identifiés.
- **Stationnement** - Le stationnement est interdit dans la zone des travaux.
- **Piétons** - Les piétons pourront circuler en toute sécurité.
- **Cyclistes** - Les cyclistes en direction nord seront redirigés sur la piste cyclable du parc La Fontaine via la rue Rachel Est, la rue De La Roche et l'avenue Laurier Est.
- **Accès** - L'accès sera maintenu aux résidences et aux commerces.
- **Bruit** - Les travaux sur des sols en roc ou argileux pourraient être susceptibles de générer du bruit et des vibrations.
- **Collectes des ordures et des matières recyclables** - Les horaires des collectes sont maintenus pendant les travaux. **Identifiez vos bacs et poubelles** afin de permettre leur retour devant votre bâtiment.
- **Interruption de l'alimentation en eau** - Des interruptions temporaires de l'alimentation en eau pourraient être requises durant les travaux. Les citoyens touchés seront prévenus 48 h d'avance.

Réseau d'aqueduc temporaire

Un réseau d'aqueduc temporaire sera mis en place afin d'assurer l'alimentation en eau potable des bâtiments durant les travaux. La qualité de l'eau potable n'est pas affectée par les travaux. Vous pouvez donc consommer l'eau sans aucun risque.

Comité de bon voisinage

Instauré dès le début du projet en 2018 dans la perspective de maintenir un dialogue avec les résidents vivant à proximité du chantier, soulignons que le comité de bon voisinage reprend ses activités.

Les personnes intéressées à participer aux réunions du comité peuvent s'inscrire par téléphone au 438-985-6598 ou par courriel à agentdeliaison@ville.montreal.qc.ca

Montréal

20 mars 2019